



Renforcer l'autonomie professionnelle et mieux encadrer la formation à distance

Comité de vigilance FEC-CSQ, 11 janvier 2018

« Renforcer l'autonomie et mieux encadrer la Formation à distance (FAD) », tel a été le point de départ des deux sujets au cœur de la profession enseignante sur lesquels les membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) ont été appelés à se prononcer à l'occasion de la première rencontre de cette année 2018.

Après un tour d'horizon qui a permis de constater la diversité des situations vécues dans les cégeps, nous avons tenté de redéfinir des pistes d'action collective, notamment en vue des prochaines négociations.

Des pistes concrètes pour renforcer l'autonomie individuelle et collective

L'intérêt pour renforcer les espaces d'autonomie professionnelle semble constant depuis plusieurs années. Il s'agissait en effet d'un des axes de revendication de la négociation de 2015 ainsi que du thème du [XXIe Congrès de la FEC](#) en juin 2016. À cette dernière occasion, nous avons pu dessiner les contours de l'autonomie des enseignantes et enseignants de cégep mise à mal au cours des dernières années par les nouveaux modes de gestion publique, dont l'assurance qualité. Plusieurs directions de cégep, encouragées par les réformes ministérielles, ont ainsi eu tendance à vouloir contrôler et uniformiser davantage la pratique enseignante (évaluation des apprentissages, mais également évaluation des profs eux-mêmes).

Pour plusieurs, le renversement de cette culture du contrôle managérial semble être nécessaire afin de réaffirmer que les directions sont là pour permettre l'enseignement et non pas pour le diriger. Renforcer l'autonomie se traduira alors par une plus grande capacité des profs de cégep à déterminer individuellement et collectivement les règles auxquelles elles et ils ont à se soumettre. Pour ce faire, le département semble demeurer un espace à privilégier car, dans des collèges, ni la Commission des études ni le Conseil d'administration ne semblent réellement permettre d'influencer les décisions en raison de leur mode de fonctionnement actuel. C'est d'ailleurs pour cela que plusieurs souhaitent travailler à mieux sensibiliser leurs collègues sur le rôle et les fonctions départementales.

Face aux fins de non-recevoir de la partie patronale lors de la dernière négociation, plusieurs syndicats ont développé des stratégies locales pour faire cheminer ces demandes. Ainsi, le *Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Sainte-Foy (SPPCSF)* a déposé un projet d'entente collège-syndicat sur la liberté d'enseignement. Il y est notamment précisé que : « Cette liberté permet aux professeures et aux professeurs d'être reconnus comme des acteurs de premier plan dans la détermination

des meilleures pratiques pédagogiques ainsi que des savoirs à enseigner ». Aucune entente n'est cependant intervenue à ce jour.

Au Cégep de la Gaspésie et des îles, les syndicats des différents campus ont pour leur part réussi à faire adopter par le Conseil d'administration un *Cadre de référence sur l'autonomie professionnelle en enseignement*. En plus d'avoir stimulé les échanges sur ce thème entre les différents acteurs du collège, cette démarche a permis de reconnaître plus officiellement l'expertise disciplinaire et pédagogique du personnel enseignant. Dans une même perspective d'action locale, le *Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Drummondville (SEECD)* a également signé une entente collège-syndicat originale sur l'autonomie professionnelle. Cette dernière précise les responsabilités individuelles et collectives (fonctions départementales) prévues à la convention collective et dans les politiques institutionnelles. En contrepartie de cette reconnaissance, l'entente permet d'alléger le contrôle administratif concernant la gestion des congés de maladie, des règles de suppléance et des reports de disponibilité.

Le renforcement de l'autonomie professionnelle n'est pas chose facile, mais, comme plusieurs syndicats tentent de le faire, c'est bien en réaffirmant le rôle des profs dans le cégep que des espaces moins bureaucratiques et plus participatifs pourront se développer.

Comprendre l'évolution de la formation à distance pour mieux l'encadrer

Outre l'existence des cours offerts depuis longtemps par Cégeps@distance, c'est davantage le téléenseignement pour soutenir des programmes en difficultés dans les cégeps de région qui s'est développé au cours des dernières années. La formation à distance (FAD) regroupe en effet différents modes de formation qu'il importe de distinguer, car ils n'ont pas les mêmes effets. On distingue ainsi l'enseignement dans des classes virtuelles en direct (synchrone) de la « véritable » formation à distance (asynchrone), c'est-à-dire sans aucun contact direct prof-élève. C'est d'ailleurs cette deuxième formule (propice à l'abandon et aux échecs) qui se développe surtout à la formation continue, qui remet davantage en question l'éducation telle qu'on la connaît, notamment sa fonction de socialisation!

Le téléenseignement existant au régulier n'est toutefois pas sans soulever de nombreuses difficultés liées à la préparation, la prestation et l'évaluation. Les enseignantes et les enseignants qui se sont retrouvés dans de telles situations mentionnent également une gestion de classe transformée par ces nouvelles technologies parfois moins maîtrisées par les jeunes que l'on pourrait croire. Avec des étudiantes et étudiants en présence, alors que les autres se trouvent seuls ou en groupe dans un autre lieu, la relation pédagogique est en effet profondément modifiée. Les programmes de Soins infirmiers à Gaspé, d'Informatique à Rivière-du-Loup ou de Tourisme à Matane qui sont offerts avec cette formule sont confrontés aux limites et aux difficultés de ce type d'enseignement. Il faut également mentionner que la majorité des programmes du campus des Îles-de-la-Madeleine sont offerts en téléenseignement

et les défis y sont tout aussi nombreux. Partout, des arrangements locaux sont mis en place afin de dégager un peu les enseignantes et enseignants qui doivent offrir ce type de cours, mais aucune ressource n'est réellement investie par les collègues.

Face à ces constats et aux demandes de plusieurs syndicats, la FEC-CSQ a demandé au ministère et à la Fédération des cégeps d'activer le comité national sur les nouveaux modèles d'enseignement prévu à la convention collective. Notre objectif est d'obtenir un portrait plus précis des cours offerts en formation à distance (synchrone et asynchrone) à la fois au régulier et à la formation continue. C'est bien à partir de cela que nous pourrions mieux encadrer le téléenseignement et empêcher le développement des cours asynchrones remettant carrément en question le cadre d'exercice de la profession enseignante. Comme en ce qui a trait à l'autonomie professionnelle, plusieurs syndicats tentent de signer des d'ententes ou de proposer des politiques institutionnelles encadrant les pratiques locales. Malgré leurs succès mitigés, les actions locales sont un complément indispensable aux revendications nationales qui seront réitérées lors de la prochaine négociation.

[Lire l'article publié dans Magazine CSQ>>](#)